



bons de noel après licenciement economique

Par **loupilou**, le **14/10/2010** à **14:10**

bonjour,

nous somme plusieurs a avoir été licenciés economique et a avoir pris le congé de reclassement (dans mon cas j'ai accepter le congé de reclassement le 09 juillet et la CRP va jusque fin décembre)

ma question est la suivante :

est il normal que le CE de l'entreprise refuse de nous accorder les bons noel (même au prorata du temps de présence) ?

merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **14/10/2010** à **16:48**

Bonjour,

Les avantages accordés par le CE sont souvent réservés aux salariés présents à une date donnée mais vous pourriez quand même leur demander de justifier leur délibération puisque les dotations sont basées sur la masse salariale et que vous y avez participé...